



**DECISION MUNICIPALE N°2024-009**

**OBJET : Tarifs relatif aux inscriptions en médiathèque**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,  
Vu les activités proposées au sein des services de la médiathèque,  
Le Maire de Panissières,

**DECIDE**

- 1) De fixer de nouveaux tarifs d'adhésion à la médiathèque selon les modalités suivantes :
  - Tarif abonnement individuel « adulte » (à partir de 15 ans) : 10,50 €  
*Avec gratuité pour les bénévoles en activités à la médiathèque*
  - Tarif abonnement individuel « enfant » (de 0 à 14 ans inclus) : 4,90 €  
*Avec gratuité pour les enfants entrant au CP année N sur présentation d'un justificatif*
  - Forfait annuel pour les structures d'hébergement de personnes âgées : 10,50 €
  - Forfait annuel dégressif pour les comités d'entreprises :

Nombre d'adhésions	Adultes	Enfants
De 1 à 10 :	10,50 €	4,90 €
De 11 à 20 :	10 €	4,50 €
De 21 à 30 :	9 €	4 €
De 31 à 40 :	8 €	3 €
De 41 à 50 :	7 €	2 €

*Gratuité pour les responsables de classes pour les écoles, du centre de loisirs, du service périscolaire et de la crèche.*

- Des pénalités de 0.80 € par semaine seront appliquées pour tout retard à compter de 30 jours.
- 2) D'appliquer ces nouvelles tarifications à compter du 01 septembre 2024,
  - 3) D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 22/07/2024,

Le Maire, Christian MOLLARD